

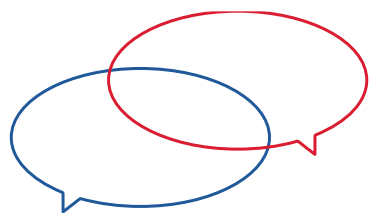
cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET
DE GESTION DES EAUX
DE LA SCARPE AMONT
Concertation préalable

31 AOUT au 17 OCTOBRE 2020

Bernard FERY
Garant désigné par la
Commission nationale du débat public



cndp Commission nationale
du **débat public**

Le 09 novembre 2020

Bilan du garant

SAGE Scarpe amont

Concertation préalable du 31 août au 17 octobre 2020

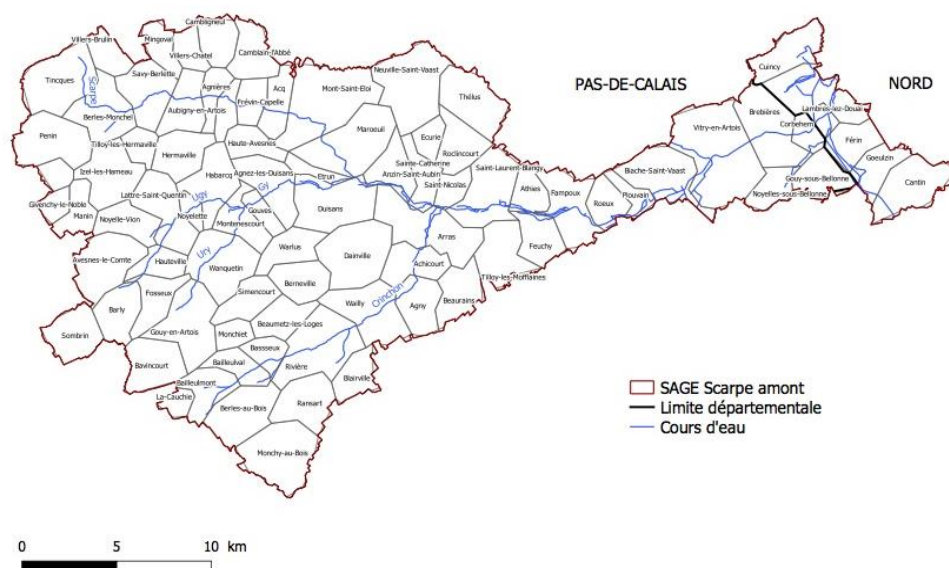
SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DU PROJET	4
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION.....	6
CONTEXTE DU PROJET	8
DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	10
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	13
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	15
AVIS DU GARANT SUR LA CONCERTATION	18
3 RECOMMANDATIONS	23
CONCLUSION.....	26
ANNEXES	26

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE** : Comité Local de l'Eau du SAGE Scarpe amont (CLE), le Président de la CLE étant Monsieur Thierry Spas, par ailleurs Vice-Président de la Communauté urbaine d'Arras (CUA), en charge de l'Ecologie et de l'Environnement ; la CUA assurant le secrétariat et l'animation de la CLE (voir Annexe 1 page 27).
- **CONTEXTE** : instrument de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et en adossement au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE-Agence de l'eau Artois-Picardie), le SAGE est un outil de planification de la gestion des eaux en l'occurrence de la partie dénommée Scarpe amont (Pas-de-Calais, principalement). Elle prend source à l'extrême Ouest de ce département, traverse notamment Arras, coule ensuite jusqu'à l'approche de Douai (puis se jette dans l'Escaut plus en aval, cette autre partie correspondant au SAGE Scarpe aval).
- **CARTE-EMPRISE DU PROJET** : 120 km de cours d'eau en distinguant :
 - la Scarpe dite rivière, après source à Berles-Monchel, qui s'étire sur 22,7 km- ;
 - la Scarpe dite canalisée traversant Arras vers Douai (24 km-10 écluses) ;
 - et deux petits affluents, le Gy et le Crinchon.

Le bassin hydrographique dit bassin versant s'étend donc d'Ouest en Est sur environ une cinquantaine de kilomètres, avec au centre la ville d'Arras.



- **OBJECTIFS** : La Concertation préalable porte sur le projet de stratégie du SAGE, lequel SAGE devra être ensuite mis à l'Enquête publique en vue d'un arrêté préfectoral d'Utilité publique, pour une première période de 6 ans. Ce projet de stratégie approuvé par la CLE le 11 mars 2020 résulte d'importants travaux menés par ses commissions et ateliers thématiques. Ils ont permis de dresser l'inventaire des cours d'eau en présence, de décrire leur état initial, de définir les scénarios tendanciels en projetant l'évolution prévisionnelle et/ou souhaitable, et à la fin d'élaborer un projet de stratégie susceptible de satisfaire aux objectifs retenus. Ces derniers consistent, globalement parlant, à atteindre et maintenir un bon état des eaux pour toutes les masses d'eau prises en compte : c'est-à-dire, d'ici à 2027, aboutir au bon état écologique et chimique (hors HAP) des eaux superficielles et au bon état chimique des eaux souterraines.

CARACTÉRISTIQUES : La Scarpe amont intéresse des cours d'eau qui ont subi des altérations historiques du fait de pratiques industrielles, agricoles, urbanistiques et domestiques antérieures. Certaines pollutions structurelles s'avèrent pluri décennales. Ces cours d'eau subissent aussi l'impact de pratiques plus récentes ou actuelles liées au contexte évolutif des besoins de toutes sortes, alors que de nombreux intérêts sont en jeu, parfois contradictoires. Parmi les facteurs principaux d'évolution : l'augmentation des besoins de prélèvement d'eau par forage pour l'agriculture et l'industrie ; l'évolution climatique qui donne lieu déjà à certaines restrictions en période de tension mais aussi, lors des pluies intenses, à des débordements récurrents et inondations locales.

La préservation de la ressource en eau et la question de sa potabilité restent un enjeu fondamental. Ainsi que la sauvegarde du potentiel écologique des zones traversées. Cette rivière participe de la vie de nombreux habitants, riverains, professionnels et aussi le grand public. Après l'état des lieux qui a été dressé et qui révèle un certain nombre de problèmes actuels et à venir, c'est donc la question des usages et des pratiques ainsi que celle de leur encadrement qui est clairement posée. Elle renvoie parallèlement aux travaux confortatifs ou nouveaux ouvrages qui pourraient devoir être programmés.

Le projet de stratégie du SAGE mis à la Concertation décline 7 enjeux retenus par le maître d'ouvrage avec la déclinaison des problématiques qui y correspondent. Il débouche sur une série de recommandations mais aussi sur des propositions pouvant avoir un caractère réglementaire, le cas échéant. Enfin, ce projet renvoie à certaines modalités de gouvernance. Elle devra s'instituer pour que efforts et moyens convergent.

Nota : au stade de la stratégie d'un SAGE, il n'y a pas de chiffrage prévisionnel des investissements et/ou coûts d'exploitation induits.

- **CALENDRIER ENVISAGÉ :**

- Ecriture des documents du SAGE en 2021 par la CLE (Carte, PAGD et Règlement) ;
- Enquête publique en 2022 sur la base des documents du SAGE, du Bilan de la Concertation préalable par le Garant et des décisions modificatives du projet de stratégie que la CLE aura pu décider d'apporter ;
- Approbation possible du SAGE par le Préfet coordonnateur début 2023.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation, désignation du garant : CNDP, 7 mai 2019 ;
- Période de la Concertation préalable : du 31 août 2020 au 17 octobre 2020 ;
- Publication du Bilan du Garant : 09 novembre 2020.

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 86 communes dont 80 dans le département du Pas-de-Calais et 6 dans celui du Nord, pour une population concernée de 155 000 habitants.
- 4 EPCI intéressés : 1 seul dans sa totalité (Communauté urbaine d'Arras qui regroupe à elle seule de 107 600 habitants), les 3 autres pour partie.
- 2 départements concernés, essentiellement le Pas-de-Calais (voir carte ci-dessus)
- Région des Hauts-de-France

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- Dossier du maître d'ouvrage : appelé « Concertation préalable sous forme d'un Dossier de consultation » de 47 pages, plus annexes (Analyse environnementale, Bilan d'un Panel citoyen, Réponses de la CLE au Panel citoyen, Questionnaire). Consultable en ligne et téléchargeable sur le site web de la Concertation, mais aussi livrable en édition papier ;
- Stratégie du SAGE
- Synthèse (document de 10 pages pour vulgarisation),
- ces supports ayant fait l'objet de 145 demandes de documents (79 envoyés en édition papier et 66 en numérique) ;

- Posters thématiques pour les expositions ;
- Support pratique pour les réunions publiques et rencontres (10 pages de diapositives présentant enjeux et propositions stratégiques) ;
- Flyer tiré à 70 000 exemplaires avec distribution « toutes boîtes » au tout début de la période de Concertation, dans toutes les habitations des communes dans l'emprise de la CLE-SAGE Scarpe aval ;
- Affiches pour l'affichage préalable réglementaire

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS - RENCONTRES :**

- 4 réunions publiques sur les territoires respectifs des 4 EPCI
- 3 autres rencontres proposées par la CLE dans le cadre de l'offre de mini-débats : rencontre avec la section Artois de l'UFC ; rencontre à l'initiative d'une commune, Courchelettes ; rencontre en distanciel avec une trentaine d'élèves de 1ère et 2^{ème} année de BTS et leur professeur (Lycée Savary-Ferry d'Arras)

- **DONNEES SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

- 145 demandes du dossier de consultation ou document de synthèse
- 131 retours du coupon sous format Carte T dont 25 contenant des avis ou propositions consignés dans l'espace d'expression
- 52 retours sur le questionnaire mis en ligne sur les enjeux et actions prioritaires ;
- 73 participants pour 6 réunions publiques et rencontres qui ont été organisées, plus une vingtaine d'élèves d'une classe de BTS du Lycée Savary-Ferry d'Arras en réunion distanciel ;
- 56 questions posées ; 62 avis exprimés ; 60 propositions formulées lors de ces réunions et rencontres, en sus de contributions reçues sur l'adresse mail du garant
- Soit au total 78 questions posées, 180 contributions tous canaux et rencontres confondus
- 8 articles dans la presse, 1 émission-radio
- 1 action de communication en première semaine sur Facebook
- nombre de connexions au site internet : nc

CONTEXTE DU PROJET

- **L'INCIDENCE DE LA PANDEMIE SUR LA CONCERTATION PREALABLE**

Avant même d'entrer dans le vif du sujet pour évoquer le contexte du projet, il paraît nécessaire d'évoquer le contexte épidémiologique durant lequel la Concertation préalable a été préparée puis mise en œuvre. Les contraintes réglementaires découlant des risques sanitaires ont profondément affecté la conception, la préparation voire le sens que pouvait avoir cet exercice de démocratie participative. Le maître d'ouvrage se devait de faire face. Tandis que le public sollicité pour s'informer et participer devait prendre sur lui-même pour s'adapter aux cadres impartis mais plus encore pour s'intéresser à un projet de SAGE qui aurait pu lui paraître passablement déconnecté des réalités du moment. Certes, la période de cette Concertation (finalement arrêtée du 31 août au 17 octobre), aura permis, rétrospectivement, de se faufiler dans un calendrier plombé par cette pandémie et les dispositions réglementaires successives. Reste que la situation générale n'aura pas permis de rencontrer tout le public, comme en temps normal. Sa disponibilité au sujet traité aura sans doute été perturbée du fait d'autres considérations prioritaires, même si la Scarpe méritait concertation.

- **SINGULARITE DE LA SCARPE AMONT**

Au long du territoire traversé, cet affluent de l'Escaut est devenu une rivière fragilisée et la nappe également. D'abord par érosion des terres. Après sa source, en zones diffuses, les effets mécaniques des pluies d'orage et des inondations consécutives érodent les sols agricoles et connexes. En zones urbaines, vers l'aval, l'imperméabilisation et la gestion par collecte des eaux pluviales (artificialisation des sols) contribuent au ruissellement capacitif et au transfert sédimentaire progressif avec débordement des réseaux et ouvrages. Ce qui pose aussi la question de l'interconnexion fonctionnelle avec les territoires et SAGE voisins.

Ces phénomènes d'érosion avec de fréquentes coulées de boue augmentent encore le niveau de des pollutions, par transfert. Dans ce domaine, la question de la potabilité de l'eau distribuée est posée avec par exemple d'un taux actuel de nitrate important (50 mg/litre). D'autres pollutions dites structurelles s'observent aussi en maints endroits. Ainsi de la partie canalisée de la Scarpe qui reçoit des matières organiques et nutriments qui au passage favorisent le développement d'une flore inattendue.

Certes, ce cours d'eau fait figure de poumon vert en ces territoires ; mais l'évolution climatique et le développement d'usages peu encadrés, menacent une rivière que d'aucuns voudraient mieux assainie et valorisée.

- **UNE STRATEGIE DE RECONQUETE**

Sur la base de ce constat et au travers de 7 enjeux majeurs qu'elle a défini, la CLE a fixé 15 objectifs opérationnels pour répondre aux défis qui contraignent l'avenir du territoire de la Scarpe amont. Ces grands objectifs vont du maintien de l'équilibre entre les prélèvements et la ressource sur le long terme dans ce contexte de changement climatique, jusqu'à la maîtrise de l'état physico-chimique des eaux superficielles, en passant par l'amélioration des connaissances, notamment de la contamination de ces milieux, ou le renforcement de la continuité écologique de ce cours d'eau. Ces objectifs veulent donc allier l'amélioration des qualités et fonctionnalités des eaux souterraines ou superficielles, à l'accompagnement des acteurs locaux qui interagissent et sans la participation desquels toutes les évolutions à conduire paraissent impossibles à mener. Concilier les différents usages – quitte à encadrer quand c'est possible, au-delà même des pures recommandations -, mais aussi pérenniser l'action nécessaire, en soutenant les opérations et en les évaluant, voilà à la fois l'originalité mais aussi la difficulté inhérente à cette stratégie du SAGE. Pour ce faire, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et aussi le Règlement dont le SAGE sera assorti, devront à l'avenir structurer cette reconquête.

- **QUEL PUBLIC CONCERNE**

Lors d'entretiens préalables menés par le Garant en juin-juillet 2019 auprès d'une série d'acteurs (voir ci-après page 10), une des questions portait sur l'enjeu principal que la prochaine Concertation préalable se devrait de traiter en priorité. Il a souvent été répondu : les enjeux humains. Cette option inattendue s'agissant d'un SAGE qui, comme son nom l'indique, porte sur l'aménagement et la gestion d'un cours d'eau, pouvait surprendre. En fait, la Scarpe marque à la fois le territoire et sa population : l'historique renvoie à une période industrielle plus ou moins présente dans les mémoires et qui a pu abîmer le cours d'eau. Mais il renvoie aussi à d'autres usages traditionnels, certainement moins dégradant, et qui sont toujours de mise comme la pêche en rivière, dans les étangs ou la chasse au gibier d'eau dans les marais. Ce cours d'eau intéresse enfin d'autres usages, plus actuels, comme les promenades sur le chemin de halage, le jogging, la pratique récente du canoé-kayak notamment sur la base nautique de Saint-Laurent-Blangy.

Une nouvelle prise de conscience de l'intérêt nous dirons populaire de la Scarpe, semble se dessiner. Sans doute faudra-t-il du temps pour que la population identifie tout à fait l'importance de cette ressource, sa richesse écologique et patrimoniale ainsi que ses potentiels pour le territoire. Et pour qu'elle s'approprie les bonnes pratiques qui vont devoir s'imposer.

DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

- **ENTREE EN RELATION AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE**

Au printemps 2019 le garant a rencontré les représentants du maître d'ouvrage pour projeter la Concertation dont l'organisation revient à ce dernier, c'est-à-dire la CLE. Créée par le préfet, la commission locale de l'eau est chargée d'élaborer, réviser et suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Présidée par un élu local, elle est composée de trois collèges (voir page 28 Annexe 1). En fait, la CLE n'a pas de personnalité juridique et, pour le Scarpe amont, c'est la Communauté urbaine d'Arras (CUA) assure le secrétariat et surtout l'animation à travers le travail des commissions et ateliers où siègent quelque 52 délégués. L'animatrice de la CLE étant salariée à la direction des espaces publics et naturels, au sein de la CUA. Les 3 autres EPCI concernés ont validé cette organisation par délibération que chacun a pris en ce sens. Le garant a donc été en relation avec le Président de la CLE et les personnes impliquées de la CUA.

- **ENTRETIENS PREALABLES DU GARANT**

Pour sa propre connaissance générale du contexte du projet, le garant – outre les visites sur le terrain –, a réalisé une série d'entretiens préalables auprès d'une quinzaine d'acteurs concernés. Leur rencontre avait pour objectif de recevoir leurs avis et opinions quant aux contextes et enjeux en présence, susceptibles d'orienter l'organisation de la prochaine Concertation préalable. Les interviews de ces représentants du monde institutionnel, professionnel ou associatif, ne consistaient donc pas à revisiter les thèmes d'études et autres travaux menés par la CLE, mais à prendre en compte les suggestions pouvant inspirer la préparation d'une concertation cette fois avec tout le public. Les acteurs interviewés émanaient, pour le principal, d'une liste échangée avec le maître d'ouvrage, le garant s'étant expliqué de cette démarche préliminaire. Quinze personnes ont ainsi été rencontrées (dans un cas, conversation téléphonique). Tous d'une grande richesse, les comptes-rendus de ces interviews ont été communiqués au maître d'ouvrage avec une synthèse commentée avec lui. Celle-ci renvoyait donc, du fait des propos entendus, aux enjeux pour intéresser le public au premier chef (usagers, habitants, riverains, touristes, citoyens...), de façon à ce qu'il s'approprie davantage cet élément majeur et sans doute de plus en plus structurant du bassin de vie, au plan écologique et sociétal.

Ces interviews ont révélé une mémoire collective incertaine d'un cours d'eau aujourd'hui dégradé. La situation est sans doute connue de tous mais la question du degré d'appropriation par le public des besoins de restauration, préservation, valorisation reste posée. Aussi le projet de stratégie du SAGE pourra-t-il sinon réveiller les consciences, du moins rassembler toutes celles et ceux qui sont intéressés par ce cours d'eau et qui militent pour son devenir. Comme la mobilisation du public pour une telle Concertation préalable n'allait donc pas de soi, le garant fit des propositions pratiques au maître d'ouvrage pour organiser, au tout début, quelques

animations ou démonstrations sur le terrain en présence de la presse, afin de susciter l'intérêt de l'opinion au démarrage, mais cela n'a pu aboutir.

- **AMENAGEMENT DES THEME ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION**

La période de Concertation devait primitivement avoir lieu au quatrième trimestre de 2019, sur le « scénario tendanciel et les scénarios alternatifs ». Or deux éléments ont modifié substantiellement ce programme.

Reprise du sujet mis à la concertation : il a paru nécessaire de reconsidérer le sujet mis au débat car trop diffus et manquant de pertinence pour solliciter valablement le public. Le maître d'ouvrage a convenu que c'était la stratégie du SAGE qui devait en fait être portée à la concertation, bien que cette stratégie ne fût pas encore aboutie. Cette réorientation occasionna naturellement des délais supplémentaires pour fixer la période de Concertation, ce que le garant accepta de toute évidence. Sur la base des scénarios tendanciels, la CLE a donc travaillé d'octobre à décembre 2019 à l'élaboration et à la définition d'un projet de stratégie. Le document afférent a été finalisé et approuvé par les instances de la CLE le 11 mars 2020. Le calendrier de la Concertation a alors été fixé d'un commun accord du 27 avril au 10 juillet 2020.

Incidence de la période de confinement : un deuxième élément est venu modifier ce plan : l'entrée en confinement à la mi-mars. Tout fut suspendu même si les contacts ont été maintenus de façon régulière entre le maître d'ouvrage et le garant pour évaluer la situation, envisager les possibilités alternatives et travailler à l'organisation de cette Concertation préalable. En particulier les dispositions pour prévenir les risques sanitaires ont été prises en compte à partir notamment de notes remises pas la CNDP et que la garant a communiquées au maître d'ouvrage. Au déconfinement, il a été possible de fixer la période de cette Concertation : du 31 août au 17 octobre 2020, soit sur 7 semaines sans discontinuités.

- **DISPOSITIF DE CONCERTATION**

Le dossier de base : le projet de stratégie mis au débat est issu d'un gros travail antérieur en commissions ou ateliers et menés au sein de la CLE durant plusieurs années avec en parallèle la conduite d'études externes (le résultat de certaines études devant encore livré). Le document de projet de stratégie du SAGE de la Scarpe amont approuvé par la CLE a constitué le dossier de base mis à la concertation, ainsi que sa réplique pédagogique dans un document de synthèse de 10 pages souhaité par le garant.

Conférence-panel de citoyens : cette initiative de la CLE mérite d'être rappelée. Lancé au deuxième semestre 2019, ce panel composé de 10 personnes qui se sont portées volontaires après un appel ouvert, a conduit à examiner les scénarios tendanciels issus des travaux de la CLE,

en vue du projet de stratégie. La CLE a tiré enseignement des conclusions de ce panel pour finaliser ce projet en vue de la Concertation préalable.

Autres supports

Les échanges réguliers entre maître d'ouvrage et garant ont permis de finaliser le dossier de base et de définir les autres supports de présentation du projet, de façon à assurer le porté à connaissance. Tous les supports édités ont ainsi été préparés et relus en lien avec le garant. Le dispositif global d'organisation de la Concertation préalable a par ailleurs été proposé par le maître d'ouvrage au garant dans une note au printemps 2020. Ce dispositif associait de nombreux moyens, dont l'édition de flyers avec coupon-réponse sous Carte T et leur distribution toute boîte, suggérée par le garant.

Système de communication

La mise en information, déjà par des flyers remis « toutes boîtes » sur toute la zone du SAGE, l'animation des réunions, l'organisation de campagnes sur les réseaux sociaux également suggérées par le garant, tout cet accompagnement a posé la question des moyens disponibles du maître d'ouvrage dont budgétaires. Si des solutions ont été trouvées au plan financier et organisationnel, mises en place au sein de la CUA - ce dont le garant ne peut que se féliciter -, reste que l'utilisation des réseaux sociaux n'a pas vraiment été orchestrée, ce que l'on peut regretter eu égard à l'importance prise par ce vecteur qui notamment permet de ménager un lien avec le site web de la Concertation. D'autant que ce dernier, accueillant et pratique, a été conçu et mis en œuvre dans de bonnes conditions. A l'image des supports de communications, son design, son ergonomie et ses fonctionnalités ont été au rendez-vous.

Au lancement de la Concertation, un point presse initial proposé par le garant a été organisé avec succès, suivi d'une couverture presse non négligeable (quelque 8 articles sur 3 supports PQR et d'autres parutions sur les sites d'EPCI ou communes, ainsi qu'une interview radio). La Concertation s'est alors déroulée comme programmée. L'intégration des comptes-rendus des réunions publiques et autres informations au fil de l'eau ont peut-être pris un peu de temps à paraître sur le site web, avec remise complète dans les derniers jours.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

● ORGANISATION GENERALE

C'est dire que l'organisation et l'animation de la Concertation se sont déroulées de façon satisfaisante dans un contexte perturbant. Depuis l'affiche réglementaire éditée et communiquée aux grands acteurs institutionnels, donnant tous éléments utiles, 15 jours avant la date de démarrage de la période de Concertation - comme le veut le Code de l'Environnement -, jusqu'au traitement final de tous les résultats obtenus in fine. La diffusion d'ensemble au démarrage aura sans doute été un point fort, occasionnant tout de suite des retours encourageants. Enfin les réunions publiques et rencontres ont pu avoir lieu dans le respect des protocoles découlant des risques sanitaires :

- d'une part en limitant la jauge du nombre de participants, avec inscription préalable obligatoire, respect de la distanciation, port du masque ;
- d'autre part en suscitant l'organisation de « mini-débats » comme proposé par la CNDP et le garant, de façon à déployer d'autres possibilités de participation locale ou sectorielle, pour compenser la jauge, mais avec le même protocole sanitaire.

A ce titre, le maître d'ouvrage n'a pas manqué de contacter, au tout début, les membres de la CLE ainsi qu'un certain nombre de responsables d'associations locales ou environnementales, pour leur proposer non seulement de relayer l'information mais aussi d'organiser des rencontres à leur main. Au-delà des 4 réunions publiques qui avaient déjà été programmées (à Arras, Lattre-Saint-Quentin, Berles-Monchel, Vitry-en-Artois), trois autres rencontres ont pu être organisées par des acteurs en lien et avec la participation de la CLE et du garant (voir l'analyse de la participation du public page 29, Annexe 3) : réunion à l'initiative de la commune de Courchelettes ; rencontre organisée par l'association UFC -secteur de l'Artois- ; rencontre en distanciel avec un professeur de BTS du Lycée professionnel Savary-Ferry d'Arras et une vingtaine d'élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année.

● MISE EN ŒUVRE ET DEROULEMENT

Aux premiers jours de la Concertation, les coupons réponse des Cartes T ont notamment commencé à être reçus pour demande de documents mais aussi en utilisant le cadre manuscrit laissé à la libre expression. Ce qui confirma la mise en circuit du public internaute mais aussi du public non rompu aux arcanes de l'informatique. Par la suite, des contributions en ligne ou sur l'adresse mail du garant ont été reçues également, de même que le questionnaire en ligne fut renseigné progressivement et envoyé.

S'agissant des réponses apportées aux courriers sur les divers canaux et aux contributions reçues, il est apparu que – outre l'envoi immédiat des documents demandés qui ne posait pas de

problème -, les autres réponses obligeaient souvent pour la CLE à consulter préalablement le service juridique – en l’occurrence au sein de la CUA – ; elles conduisaient de toute façon à devoir être présentées au Comité de la CLE, le moment venu, pour décision, avant tout envoi au contributeur. Le garant s’en est étonné mais a pris note, demandant pour le moins qu’il y ait tout de suite une réponse d’attente et circonstanciée, avec la suite quelque temps après.

La CLE tint les 4 réunions publiques sur les 4 sites prévus, la presse locale ayant été chaque fois informée (d’ailleurs, des journalistes – outre le point presse initial -, ont pu être présents en tout cas à deux réunions). De même les 3 autres rencontres ont eu lieu également dans de bonnes conditions sanitaires. Toutes se sont déroulées de la meilleure manière, avec une présentation remarquable du projet de stratégie en même temps que le public, au fur et à mesure, posait ses questions ou formulait avis et propositions. Incontestablement, ces réunions et rencontres permirent la pleine expression de ce public qui a pu détailler ou argumenter ses points de vue à l’exposé de nombreux sujets ou thèmes induits par ce projet de stratégie du SAGE. Cette expression a toujours été contenue et respectueuse mais aussi sans langue de bois, au gré des participants.

- **MISE EN COMMUN DES RESULTATS**

Le maître d’ouvrage a convenu avec le garant, de la méthode d’exploitation des contributions reçues sur tous les canaux. Un triple classement a été opéré :

- thématique, selon les 7 enjeux ;
- fonctionnel, selon qu’il s’agissait d’une simple question, d’un avis, d’une proposition ou encore d’une remarque ponctuelle – chacune de ces catégories ayant reçu son statut pour discriminer
- organisationnel, selon les réunions ou rencontres ou modes de réception.

Dès lors, le maître d’ouvrage a pu dresser le tableau détaillé et classé de l’exposé résumé de ces contributions, tableau mis en ligne sur le site web dédié en fin de période de Concertation (voir page 29 et 30, Annexes 3 et 4). Ce système de traitement s’est avéré bien adapté, permettant ensuite d’étudier et d’interpréter les résultats :

- soit par massification – avec des histogrammes de distribution des réponses ou contributions, réalisés directement par le maître d’ouvrage ;
- soit par analyse qualitative des retours du public, par sujet.

Le traitement ainsi réalisé apparaît fiable, exhaustif, pratique. Il permet de procéder à un examen bien documenté de cette expression du public. Par ailleurs, une réunion de debriefing après la période de Concertation, en distanciel, entre le maître d’ouvrage et le garant, en présence du Président de la CLE, a permis d’en dresser un premier panorama.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

• UNE PRODUCTION QUALITATIVE

La Concertation a suscité une production nombreuse et le plus souvent pertinente en termes d'avis ou de propositions exprimés par le public : soit lors des réunions publiques et autres rencontres ; soit à travers le questionnaire proposé en ligne sur le site web ; soit par des contributions reçues en ligne ou par mail du garant ; soit enfin par retour du coupon-réponse des cartes T (espace d'expression libre). Au total 258 interventions ont eu lieu, émanant de tout le territoire du SAGE, mais davantage à partir des communes en zones urbaines ou limitrophe. L'analyse qualitative des données ainsi produites révèle que le public, souvent connaisseur, s'est exprimé sur les sujets traités non sans une certaine expérience voire technicité ; et en tout cas, à partir d'une bonne observation des faits évidemment précieuse.

Etablir la synthèse de tous les propos enregistrés n'est pas chose facile, considéré l'étendue des divers sujets qui ne font que refléter la complexité thématique du projet de stratégie du SAGE. Le classement opéré par le maître d'ouvrage selon les 7 enjeux permet cependant un premier regroupement, même si certaines de ces contributions débordent sur un autre enjeu ou parfois en couvrent ou en présupposent plusieurs. Chaque enjeu permet de faire ressortir les propos qui dominent. Ils s'identifient aussi assez facilement grâce à l'analyse du retour par ailleurs des questionnaires qui traitaient de 24 orientations stratégiques à l'intérieur des enjeux (voir page 30 Annexe 4).

Il apparaît que deux enjeux ont davantage mobilisé l'expression du public : celui de la restauration de la qualité de l'eau, celui de l'érosion-inondation. Voici en résumé le contenu principal qui se dégage, pour ces 2 enjeux puis pour les 5 autres, émaillé de quelques citations illustrant les propos.

• SYNTHÈSE CLASSEE DES AVIS ET PROPOSITIONS

Restauration de la qualité de l'eau : à travers 60 contributions reçues le public s'est inquiété de la potabilité de l'eau au regard de pollutions (nitrates, phosphates, phytosanitaires etc). Dans 30 % de ces contributions, il considère que le projet de SAGE n'est pas assez ambitieux. Pour lui, les rejets de certaines stations d'épuration mais aussi les dispositifs d'assainissement non collectifs (ANC) ne respecteraient pas les normes. Que faire ? Le public est inventif : il propose la mesure de la qualité de l'eau non plus annuellement mais presque en temps réel ; l'accompagnement de la profession agricole vers de bonnes pratiques, par exemple la culture biologique ; la sensibilisation de la population et surtout des jeunes (afin de combattre les nouvelles pollutions dites « émergentes » occasionnées par des rejets intempestifs de toute sorte de produits). Exemple

d'expression : « *Les problèmes liés aux pesticides ne sont pas suffisamment abordés. Il est important de se préoccuper des pesticides actuels pour éviter de les retrouver dans les nappes dans 20-30 ans.* » – Réunion publique Arras.

Limitation des risques d'érosion des sols et des inondations : le public s'est ému de ces désordres parfois récurrents alors que les solutions ne sont pas vraiment mises en œuvre. Aussi près de 30 % du public estime que le projet proposé n'est pas assez ambitieux. Ce sont les pratiques culturales qui seraient, à ses yeux, les premières responsables : dans le questionnaire mis en ligne, 50 % considèrent en effet que les mesures proposées pour la réduction de la pression diffuse agricole ne sont pas assez ambitieuses. Comment remédier ? Pour pallier à ces eaux dévastatrices, il a souvent été demandé préserver les prairies (voire l'élevage lui-même dont les conditions économiques actuelles sont devenues très difficiles), qui ont le gros avantage d'opérer une filtration à la parcelle. D'autres méthodes ont aussi été proposées, par exemple en remaniant les dispositifs qui autrefois ont fait leur preuve, comme les haies et fossés. Des demandes se sont également exprimées en rapport aux plans communaux voire intercommunaux, afin de réduire les rétentions puis écoulements d'eau sauvages issus des emprises publiques, ce en encadrant ou réglementant les conséquences d'une urbanisation galopante. Voici deux expressions du public parmi d'autres : « *plusieurs participants regrettent le manque d'objectifs chiffrés et demandent un vrai engagement des collectivités, avec si possible des moyens contraignants* » - Réunion publique Arras. « *Il faut promouvoir un label pour les agriculteurs qui mettent en œuvre des solutions permettant de lutter contre les phénomènes de ruissellement.* » - Réunion publique Lattre-Saint-Quentin.

Quantité et ressource : face aux menaces de rareté du fait de prélèvements d'eau toujours plus nombreux et des sécheresses qui accompagnent l'évolution climatique, le public a proposé de recycler davantage les eaux usées et de récupérer partout les eaux de pluie. Il a suggéré aussi le recours aux quotas, par exemple pour contrôler l'irrigation agricole adossée aux contrats sans doute trop exigeants passés avec l'agro-industrie. Enfin, il a demandé que la population consommatrice d'eau soit davantage sensibilisée (par exemple au stade des avis de facturation), et davantage aidée avec l'installation de dispositifs techniques comme des mousseurs à la maison. Voici deux citations qui illustrent ces propos : « *Peut-on interdire l'irrigation en pleine journée ?* » – Réunion publique Berles-Monchel. « *Est proposé, en cas de restrictions d'eau liées à un arrêté sécheresse, de renforcer la sensibilisation du public sur la rareté de la ressource* » – Rencontre Courchelettes.

Milieux aquatiques : moins abordée par le public, cette question a conduit à proposer la cartographie de tous les sites concernés pour leur prise en compte par les documents d'urbanisme. Espérant des initiatives à des fins de protection de ces milieux, le public a demandé que l'on réglemente les pratiques et que l'on aide l'utilisateur ou les propriétaires, le cas échéant, par exemple pour l'entretien des berges. « *Aucune intervention n'a été mise en œuvre à l'issue du diagnostic réalisé il y a plusieurs années alors que les berges sont dégradées, notamment à cause des rats* » – Réunion publique Arras.

Scarpe canalisée : sous maintenance de VNF, le public a estimé qu'il valait mieux encadrer les usages de cette partie de la Scarpe et en assurer l'entretien efficace, ce au profit du grand public (amélioration de la gestion des écluses, chemin de halage piétonnier, canoé-kayak, respect de la faune et flore etc). Le public a proposé de fixer ici des objectifs précis et d'assurer leur suivi. Enfin, la préservation des potentiels de navigation touristique fut aussi évoquée. *« Il est difficile de comprendre qui est chargé de l'entretien du cours d'eau sur la commune. » – Rencontre Courchelettes.*

Zones humides : véritables gisements écologiques particulièrement importants pour tout le territoire, la confusion ou le laisser-aller observés ont parfois indigné le public. Aussi a-t-il suggéré de sélectionner les sites particulièrement intéressants, le tout dans une vision globale du bassin et des pratiques ou usages, en « sanctuarisant » les plus remarquables, et en créant des liens avec la population (information, signalétique, possibilité de visites bien aménagées). En fait, c'est toute une chaîne de pratiques qui est concernée : *« Il est important de limiter le nombre de têtes de bétail à l'hectare pour limiter les pollutions, notamment azotées, et éviter de dégrader les prairies humides ».* – Réunion publique Vitry-en-Artois. *« Mettre en place l'écotourisme en trouvant un compromis entre les activités touristiques et les zones humides. » Rencontre Lycée Savary.*

Gouvernance-généralités : bien que cet enjeu paraisse éloigné des préoccupations quotidiennes du public, il est à noter que 34 contributions y ont été consacrées (alors que les 3 enjeux ci-dessus ne dépassent pas la vingtaine). Des mesures nouvelles ont été suggérées en direction des professionnels, des propriétaires fonciers ou de l'Administration, notamment. Elles renvoient à d'autres modèles de gestion des eaux mais aussi à d'autres modèles économiques comme les circuits courts ou la permaculture, ce en prenant attache avec les grands acteurs (groupes de l'agro-industrie, collectivités locales etc). Ces mesures nouvelles posent la question de leur planification et surtout de leur financement qui est aussi une préoccupation régulière du public : par fiscalisation assise sur les ressources ? par facturation de l'usage par exemple au stade des pollutions dans les rejets ? par subvention ? (le public a même posé la question des moyens qui le moment venu seront alloués au SAGE ne serait-ce que pour son pilotage). Une expression du public sur les financements d'opération : *« Rétribuer un agriculteur pour ses bonnes pratiques : mais avec quelles recettes ? Dans quel cadre ? » – Réunion publique Vitry-en-Artois.*

AVIS DU GARANT SUR LA CONCERTATION

- **UNE COMPLEXITE QUI N'A PAS EMPECHE LA PRISE DE PAROLE**

Cette Concertation a mis en lumière la diversité des champs de réflexion ainsi que l'étendue des thématiques de ce projet de stratégie du SAGE. Ainsi du dossier de base tel que présenté lors des réunions publiques qui décline 7 enjeux renvoyant à 26 orientations stratégiques, 53 recommandations et 16 propositions de type réglementaires. Sans doute cet éventail des problématiques est-elle inhérente à un tel « Schéma », où dans un bassin versant et ses cours d'eau l'on projette une vision à moyen et long terme, ses attendus et ses objectifs. Cette projection requiert une approche détaillée : des états des lieux à toujours plus affiner (par exemple la CLE attend le résultat d'une étude sur les disponibilités prévisionnelles intéressant la ressource en eau au niveau de la nappe) ; la définition précise des sujets à traiter et leur limite ; les textes réglementaires en présence ; les nombreux acteurs compétents ou intervenants qui d'ailleurs, dans le secteur de l'eau, forment une véritable nébuleuse que le public est loin d'imaginer. Ce grand ratissage thématique fut illustré comme suit par un participant : « *je veux souligner un beau travail de synthèse, une bonne écoute des différents et nombreux acteurs, et on essaie de balayer assez large, bravo !!* » Contribution reçue.

Le public, malgré l'ampleur de la tâche, a donc pris la parole. Indépendamment de la question de la pertinence, de l'opportunité ou de la faisabilité d'un avis ou d'une proposition qu'il a exprimé, il convient pour tous les autres acteurs et experts, au stade d'une Concertation dite préalable, d'écouter ce public : sa perception originale et pratique des situations locales, l'observation de dysfonctionnements repérés ici et là ; ses suggestions souvent à l'aune du bon sens ; ses postures qu'il faut comprendre. L'on ne saurait ignorer ces témoignages et aspirations de la part d'un public qui parfois a mis le doigt là où ça fait mal, s'agissant d'un projet à la croisée des chemins, entre facteurs dynamiques et facteurs critiques : « *Les citoyens ont besoin d'être informés mais parallèlement ils ne sont pas intéressés...* » ; « *il faut mettre en place des brigades vertes et l'utilisation de drones afin de surveiller les comportements sur les sites protégés.* » - Rencontre Lycée Savary.

- **LA MISE EN EVIDENCE DE FACTEURS DYNAMIQUES**

Quels sont donc ces facteurs qui conditionnent la pertinence d'une stratégie pour ce cours d'eau ? D'abord il y a des points très favorables qui augurent d'un bel avenir pour la reconquête de la Scarpe amont et pour les actions qui pourront y concourir.

Un cours d'eau d'un grand intérêt : au long des rencontres et des communications reçues, jamais l'intérêt de la Scarpe n'a été minimisé ou relativisé. Au contraire, force est de constater que ce cours d'eau et sa nappe, sa continuité écologique, sa ressource en eau et ses paysages y compris urbains, tout ceci motive l'implication constructive de ce public. Il s'est penché sur le dossier

présenté, en a fait sa propre lecture et s'est exprimé. Globalement, 68 % ont estimé que le dossier mis à la Concertation était pertinent. Sur une période de 7 semaines, 258 questions ou contributions ont été reçues et l'on a compté une centaine de participants aux réunions publiques et rencontres. C'est dire que la manifestation d'intérêt du public pour la Scarpe est patente. Elle s'explique aisément.

La nappe souterraine de ce bassin versant fournit aussi l'agriculture et l'agro-industrie qui représentent une part non négligeable de l'activité économique locale. Ce cours d'eau participe également de la vie des habitants sur le territoire : depuis les activités traditionnelles de la pêche et de la chasse au gibier d'eau, jusqu'aux loisirs et besoins du cadre de vie actuel qui sollicitent les espaces bordant cette coulée verte et bleue. La Scarpe constitue enfin une ressource écologique très intéressante même s'il y a fort à faire, en de nombreux domaines, pour la libérer des maux qui l'étreignent : « *Les travaux de restauration/d'amélioration de la continuité écologique lors de l'implantation des minicentrales doit être accompagnée de celle des écluses.* » - Contribution reçue.

Si les problèmes à résoudre sur ce bassin versant sont parfois cruciaux – par exemple le taux prohibitif actuel de nitrate de 50 mg/l – si la complexité des sujets s'avère redoutable, tout se passe comme si, face à ces tensions et à un avenir compliqué, le public sentait qu'il fallait être d'autant plus présent, qu'il fallait exprimer son témoignage, sa demande ou ses réclamations. Aussi le projet de stratégie du SAGE vient-il à point.

Un cours d'eau qui invite à prendre des décisions

Ce projet révèle le bien fondé d'un certain nombre de recommandations et propositions réglementaires mises au dossier de base afin de résoudre les problèmes qui, aujourd'hui, sont clairement posés. Le public a facilement embrayé. En fait, ces problèmes sont souvent à double fond :

- à caractère scientifique ou technique, à l'image d'une question posée par un participant et qui n'est pas tout à fait anodine : « *La Scarpe est-elle dans le champ d'application de la continuité écologique au regard de la Directive cadre sur l'eau ?* » Réunion publique Vitry-en-Artois
- mais aussi à caractère nous dirons « politique », qui renvoie à la maîtrise future des opérations qui seront à mener sur ce cours d'eau, qui rappelle certains propos : « *Les engagements sur le bon état écologique sont sans cesse reportés. Il n'y a pas de volonté politique suffisante pour la mise en œuvre.* » Contribution reçue.

La perception constante par le public de ce double fond, c'est-à-dire de la nature des problèmes posés mais aussi de la capacité à les résoudre, ne saurait être ignorée.

Un public averti et proposant : pour autant ce public s'est mobilisé. Ce qui se mesure par son niveau de participation : par exemple à travers le ratio formé entre le nombre de questions-contributions reçues tout compris et le total de la population concernée, soit ici 1,5 à 2 contributions pour 1000 habitants c'est-à-dire pour environ 350 foyers. C'est une valeur plutôt remarquable si l'on compare à d'autres concertations similaires ou d'autres débats (voir page 30 Annexe 5). Cette participation du public ne s'analyse pas seulement au plan quantitatif. Elle est aussi qualitative : ce public ne manque ni d'expérience ni d'idée voire d'expertise s'agissant de cette Scarpe amont. Ses propos ne sont jamais usurpés ou habités seulement par l'intérêt personnel. Ils furent plutôt objectifs, clairs, consistants, argumentés, précis. Ils ont révélé la relative maturité des habitants, riverains, usagers, citoyens, même si certains aspects scientifiques ou techniques le dépassaient parfois un peu. Pour preuve sa demande de participer aux étapes à venir : dans le questionnaire en ligne, sur 52 retours, 21 participants demandent explicitement à être informés des suites données ; 7 désirent intégrer les réunions qui pourront être organisées.

Il est à noter que ce public s'est aussi exprimé sur les modalités de sa participation à venir. Il s'est imaginé poursuivre son rôle de consommateur et donc de veilleur bienveillant : *« pour assurer une véritable adhésion des populations à ce dispositif, il est nécessaire de dépasser le stade de l'information, pas toujours compréhensible par les usagers, pour développer une communication pertinente et pédagogique destinée à faire comprendre l'enjeu de ces sujets complexes et les moyens d'atteindre les objectifs. » Contribution reçue.*

Une CLE compétente et organisée :

A l'instar des travaux antérieurs depuis sa création, la CLE a su maîtriser l'organisation et le déroulement de cette Concertation préalable. Qu'il s'agisse – comme on l'a vu - de la préparation des documents, du système de communication, de l'animation des réunions et rencontres et, enfin, du traitement des résultats, l'équipe a fait preuve d'initiative, d'écoute et de réactivité. L'approche pédagogique pour assurer le porté à connaissance des différents problématiques a facilité les prises de parole de la part du public et la remise de contributions. Cette maîtrise et cette compétence sont un atout important pour la poursuite des opérations alors que certains se sont plu à dire : *« C'est la meilleure réunion de la Scarpe à laquelle j'ai assisté depuis 23 ans que je m'occupe de la question. » Rencontre Courchelettes.*

- **LA MISE EN EVIDENCE DE FACTEURS CRITIQUES**

La revue de ces points favorables ne doit cependant pas masquer les difficultés redoutables qui peuvent faire obstacle au déploiement d'une stratégie efficace.

Trop de laisser-aller et laisser-faire : comme déjà évoqué, rappelons qu'un certain nombre de participants ont déploré les carences, manquements, abandons de la part d'acteurs pourtant directement concernés par la Scarpe amont. Alors que, pour eux, la situation a plutôt tendance à s'aggraver, avec un cours d'eau et des sites touchés qu'il serait temps de protéger et de restaurer.

Cette dénonciation n'a cependant jamais voulu être explicite de l'un ou de l'autre – d'autant que souvent plusieurs acteurs sont impliqués sans que l'on ne sache qui finalement est responsable. Elle rappelle une lassitude aujourd'hui observée dans toute notre société qui se complexifie, alors que certains ne veulent rien lâcher : *« Il dénonce l'inanité des autorités administratives et indique poursuivre ses actions à travers des canaux modernes de communication. »* – Réunion publique Berles-Monchel.

Des anomalies à répétition : souvent, à l'évocation de difficultés pour diagnostiquer ou réparer des désordres affectant le cours d'eau, le public a révélé qu'en fait « tout » existe pour que les choses trouvent leur solution : ici, les textes à partir desquels les dispositifs d'action sont prévus ; là des responsables ou encore des consignes clairement données pour exécution d'un ouvrage ; ou encore des plans, des programmes dûment élaborés dans le concert de tous. Mais après *« ça ne suit pas »*. Les mois passent, les années passent sans que l'on ait remédié aux carences et aux problèmes pourtant bien identifiés. Ces « anomalies » quelque peu paradoxales seraient récurrentes. Aussi parmi ce public quelquefois déçu, certains furent prêts à s'interroger sur la réalité des actions issues du SAGE Scarpe amont qui pourront s'en suivre et sous quels délais. Est-ce que les choses vont changer ? *« Il constate notamment que les procédures lancées lors des constats de pollution n'aboutissent jamais. »* – Rencontre Courchelettes.

Une maîtrise d'ouvrage à revisiter

Dans un autre domaine qui touche cette fois à la conduite même de la Concertation préalable et surtout aux étapes ultérieures du SAGE, un autre facteur critique est apparu en tout cas pour le garant. En effet, si la CLE a assuré les opérations comme il a été dit, reste que, dans les faits, ce sont les services de la CUA qui opèrent. Certes, cette situation résulte d'un accord délibératif des EPCI concernés, avec des co-financements mis en place (voir page 10). Mais on peut s'interroger sur le sens d'un tel système alors que ces EPCI paraissent en fait peu impliqués, à la différence de la CUA. Ils furent ainsi quasiment absents de la Concertation préalable, en tout cas non représentés es qualité lors des réunions et rencontres (même si se trouvaient parfois, ici ou là, des maires et conseillers municipaux). De même d'autres acteurs membres de la CLE, hormis l'UFC-section Artois -, n'ont pas été vus. Tout se passe comme si il avait été estimé que la Concertation intéressait le seul grand public (alors que ces membres avaient été invités eux aussi à participer). Le garant s'en étonne. Le public l'aura sans doute lui-même remarqué. Il y a ici un parallèle qui peut être fait avec l'organisation actuelle de la maîtrise d'ouvrage du SAGE.

Sans appartenance juridique notamment exécutive et même sans – apparemment – d'organe propre de direction, la CLE ici comme partout en France a dû trouver un relais maître d'œuvre pour organiser et mener une Concertation préalable, laquelle n'est jamais un exercice évident. Cette question de la capacité à agir en propre est ici soulevée non pas tant pour aujourd'hui que pour demain. Elle renvoie :

- à la philosophie qui sous-tend la démarche autour du SAGE : faut-il prendre l'habitude que la CUA « s'occupe de tout », grâce à ses services techniques fort utiles (pilote d'opérations, animatrice, juriste, gestionnaire de plate-forme numérique, relation presse etc), quitte à laisser le problème de l'eau en de si bonnes mains ?
- au mode de gouvernance pouvant être partagé entre les acteurs majeurs de la CLE (dont EPCI, Agences, services des Administrations concernées) au stade cette fois non plus de la conduite d'études mais d'un projet planificateur pas tout à fait anodin et qui requiert par ailleurs, en aval de cette Concertation, un lien entretenu avec le public (voir les Recommandations ci-après).

- **EVOLUTION ATTENDUE DU PROJET**

Indépendamment de ces réflexions qui n'engagent ici que le garant, la Concertation préalable débouche en tout cas sur deux suites clairement attendues :

- le garant a noté que réponse sur le fond sera apportée à tous les contributeurs une fois que la CLE aura pris connaissance des résultats de la Concertation préalable et, en particulier, les questions posées et contributions reçues ;
- il rappelle que la CLE aura à publier, dans les délais prescrits, le document précisant ce qu'elle retient des contributions du public, quelles évolutions de ce fait sont données au projet de stratégie du SAGE Scarpe amont, avec les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements tirés de la Concertation préalable.

3 RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE

Dans son Bilan, le garant a vocation à formuler des recommandations au maître d'ouvrage. Elles doivent être comprises comme des pistes de travail pour :

- conforter la prise en compte du public aujourd'hui et demain, pour assurer son information et sa participation ;
- contribuer au bon essor du projet en priorisant la stratégie compte tenu des propos dominants exprimés lors de la Concertation préalable
- encourager le maître d'ouvrage pour communiquer et porter les étapes à venir.

● ORGANISER LA POURSUITE DE L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Au-delà du panel de citoyens déjà réuni (voir page 11) et de la demande précise d'un certain nombre de participants d'intégrer les prochaines réunions sur le projet de stratégie du SAGE (voir page 20), le maître d'ouvrage aura avantage à poursuivre la mise en information du public et à susciter sa participation, au moins jusqu'à l'Enquête publique. Parce que les textes les y enjoignent (voir Annexe 6 page 31, parties stabilotées notamment), mais aussi parce que la Scarpe intéresse directement les bénéficiaires que sont les habitants, riverains, usagers et d'une manière générale tous citoyens sur la zone.

Pour ce faire, il paraît souhaitable de structurer à l'avenir cette prise en compte du public aux côtés de la CLE, avec des passerelles qui pourront être ménagées. Seront avec lui notamment définis : le système de mise en information, le niveau informationnel, les destinataires – volontaires et/ou associatifs etc. Ainsi que les modalités de sa présence au cours de rencontres ou de réunions pédagogiques ainsi que lors des remontées des avis et propositions. Cette participation du public sera précieuse au moment de la préparation du PAGD et du Règlement (voir page 31 Annexe 6) : pourquoi pas à travers un atelier participatif ?

Des relais pourront aussi faciliter les communications régulières et dédiées, soit à travers les supports édités par les EPCI, soit par des animations autour d'organismes membres (voir ci-après).

● PRIORISER LES CONTENUS DE LA STRATEGIE

La dispersion thématique inéluctable de ce projet de stratégie conduit-elle nécessairement à dresser le catalogue de toutes les mesures à prendre, ou doit-elle plutôt prioriser les actions et les moyens nécessaires sur les sujets davantage concernés ? Plusieurs approches sont envisageables pour prioriser (notamment au stade des documents PAGD et Règlement) :

- soit en fonction d'impacts jugés particulièrement sévères (à partir d'une analyse du type éviter/réduire/compenser) ;
- soit en fonction des avis du public qui permettent de hiérarchiser les thèmes et orientations (à partir des résultats de la Concertation préalable notamment) ;
- soit encore en fonction de l'optimum coût-efficacité des différentes actions à mener.

- **COMMUNIQUER ET PORTER CETTE STRATEGIE A VENIR**

Le public – comme évoqué à plusieurs reprises ci-dessus - a souvent déploré les démarches difficiles, les longs délais observés voire l'inconséquence des suites données pour réparer un désordre touchant au cours d'eau. Certains, parfois dans la coulisse, se sont même interrogés sur les actions réelles qui procéderont du SAGE une fois approuvé. A tort ou à raison, ces points de vue posent d'abord la question de la visibilité et de la lisibilité non seulement de la stratégie du SAGE mais aussi de la CLE, qui, sans doute, est actuellement plus ou moins perçue par le public dans le concert des nombreux organismes qui interviennent. Aussi deux recommandations sont faites pour la bonne fin des opérations :

- développer un plan de sensibilisation et de communication indispensable à la meilleure compréhension des enjeux et des nouvelles pratiques utiles, ce plan géré par la CLE pouvant en particulier s'appuyer sur l'UFC-section Artois qui a déjà fait des propositions en ce sens, mais aussi sur d'autres membres de la CLE comme le CPIE, avec également des partenaires ici très importants tels que l'Education nationale. Bien entendu, le public présent ou représenté comme évoqué ci-dessus prendra toute sa part à l'exercice.
- revisiter la gouvernance de la CLE pour renforcer la présence des EPCI, mais aussi d'acteurs majeurs comme VNF (Scarpe canalisée), afin d'améliorer le portage exécutif des actions entreprises et contribuer à la prise en compte du futur SAGE par tout un chacun.

CONCLUSION

Bien que se déroulant en période de déconfinement contrainte par les risques sanitaires, **la Concertation préalable a été réussie**, en ce sens que le public a été largement informé mais que, surtout, il a participé au-delà de toute attente.

Le projet de stratégie du SAGE Scarpe amont se trouve aujourd'hui éclairé par les multiples contributions de la part du public où émergent **deux préoccupations majeures** : celle de la dégradation de la qualité des eaux et de sa restauration ; celle de l'érosion des sols et d'inondations consécutives.

A travers d'autres questions et propositions émises, ont été manifestés, pour ce cours d'eau et son bassin naturel, leurs **atouts déterminants qui valorisent le territoire traversé**. Pour aujourd'hui et pour demain. Le public l'entend bien ainsi : un bon nombre d'habitants, riverains et autres usagers ont demandé, à bon droit, à **être informés** et à **participer**, au-delà de la stratégie objet de la Concertation préalable, à l'élaboration du projet de SAGE.

La CLE aura avantage, en se structurant au sein de ses principaux acteurs, à entretenir les liens avec ce public et, notamment, à diffuser les orientations et pratiques utiles relevant du SAGE et de ses outils, ce pour le **bien commun** qu'est la Scarpe amont (et cours d'eau connexes).

ANNEXES

- **ANNEXE 1** **Présentation de la CLE**
- **ANNEXE 2** **Liens utiles, adresses**
- **ANNEXE 3** **Analyse de la participation**
- **ANNEXE 4** **Analyse des retours du questionnaire en ligne**
- **ANNEXE 5** **Tableau comparé de Concertations préalables sur des SAGE**
- **ANNEXE 6** **SAGE, PAGD et REGLEMENT**

La CLE : le parlement de l'eau

* CLE : Commission Locale de l'Eau



Les commissions thématique

- 11 ateliers en 2019
- 185 participations
- 70 personnes mobilisées



Site web de la Concertation préalable : sage-scarpeamont.jeparticipe.net

Communauté urbaine d'Arras : www.cu-arras.fr

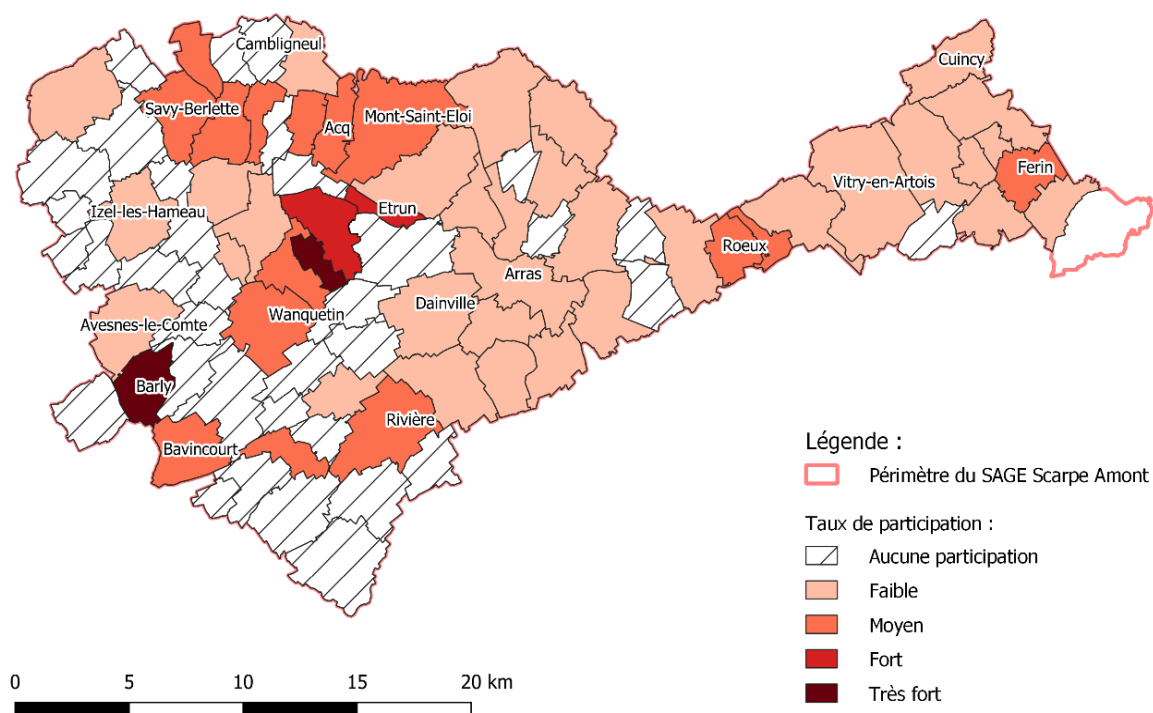
Communauté des acteurs de gestion intégrée de l'eau : www.gesteau.fr

Ministères : www.data.gouv.fr et solidarite-sante.gouv.fr

Commission nationale du débat public : www.debatpublic.fr

• **ANNEXE 3** Analyse de la participation
(source : CLE)

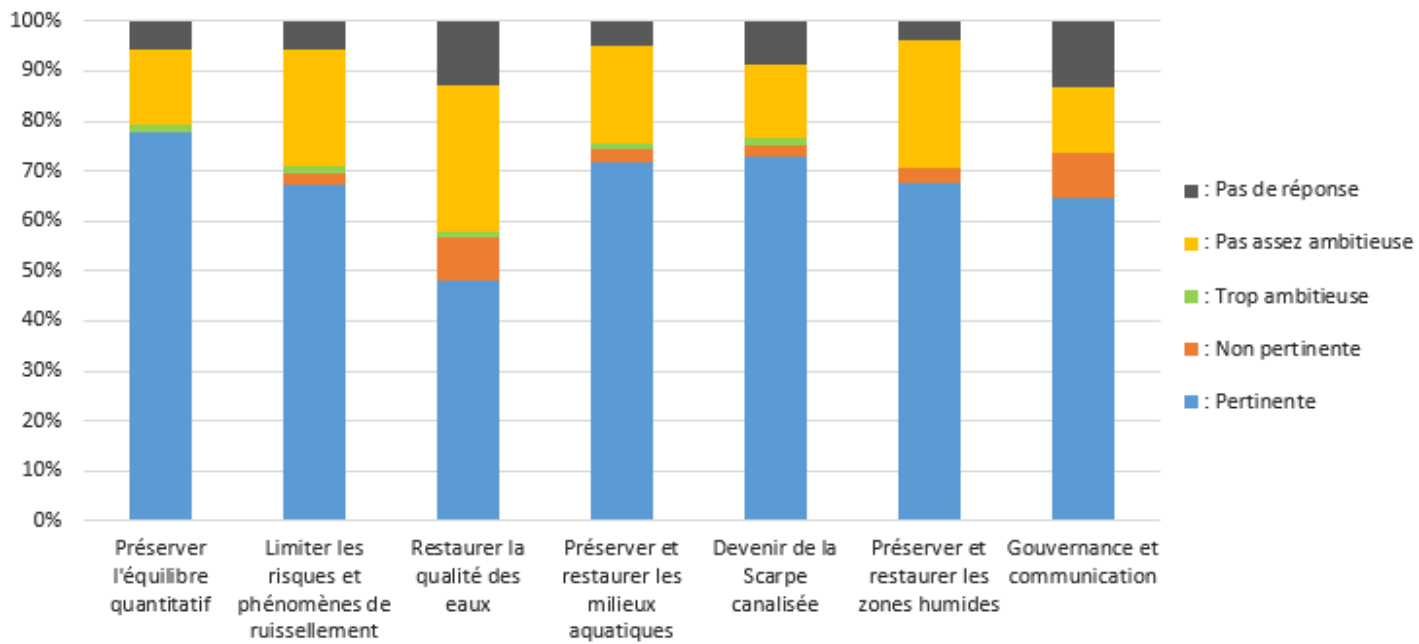
Décompte total de toutes les contributions	Avis	Proposition	Question	Remarque	Total général
Retour coupon Carte T (hors doc)	3	5	12	5	23
Présentation Lycée Savary	11	18			29
Réunion publique Arras	5	13	11	1	30
Réunion publique Berles-Monchel	6	4	11	1	22
Rencontre de Courchelettes	12	8	7	1	28
Réunion publique Lattre-Saint-Quentin	4	5	10		19
Réunion publique Vitry-en-Artois	5	1	10		16
Rencontre UFC-section Artois	19	11	7		37
Questionnaire en ligne	18	13	10	11	52
Total général	83	78	78	19	258



Taux de participation par commune au questionnaire et aux retours carte T

ANNEXE 4 analyse des retours du questionnaire en ligne
 (source : CLE)

PERCEPTION DE LA STRATÉGIE DU SAGE SCARPE AMONT PAR ENEJUX



● **ANNEXE 5** **Tableau comparé de Concertations préalables SAGE**
(source : Bilans remis par les garants)

TABLEAU DES CHIFFRES-CLE DE DIFFERENTES CONCERTATIONS PREALABLES SUR DES SAGE

	SAGE Vosges	SAGE Garonne	SAGE Drôme	SAGE 6 Vallées	SAGE Scarpe amont
Nbre habitants concernés	nc	1 490 000	50 000	65 000	155 000
durée	10 semaines	5 semaines	2 semaines	4 semaines	7 semaines
mailing communes, EPCI, assoc	nc	1300	480	nc	86 + 4 + 15
affiches préalables	nc	nc	50	nc	plusieurs dizaines
flyers	0	0	250	300	70 000
lettre d'information-Synthèse	380	10 000	25 000	0	tirage au fur et à mesure
retour carte T (flyers)	0	0	0	0	131
retour questionnaire	0	0	0	120	52
nbre réunions-rencontres	4	1	4 + 1	1 + 1 (<i>stand à Fête Nature</i>)	4 + 3
dont nbre de participants	250+171+165+171	21	74	40 + 400 <i>passages</i>	93
nbre articles presse écrite	nc	nc	nc	nc	8 + 1 radio
documents de base remis	270	nc	nc	130 dossiers remis	145
parutions Facebook/Twitter	0	nc	nc	180 vues	1 fois ; nbre de vues : nc
fréquentation site web	5692 connexions	nc	196 visites	93 visites	nc
nbre avis / propositions reçues	3127 (?)	16	1	130 environ	180

SAGE, PAGD ET REGLEMENT

CONCERTATION PREALABLE

Code de l'Environnement : L 121-20 - II.- Les plans ou programmes ne peuvent être soumis à approbation qu'à l'expiration des délais prévus pour l'exercice du droit d'initiative et/ ou de la réponse du représentant de l'Etat et sous réserve que les modalités de concertation préalable annoncées ou, le cas échéant, les modalités définies aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 aient été respectées.

L121-15-1 C : La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

SAGE (Source : *PROJET D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DURABLE | SAGE CLAIN – 2018*)

La phase finale d'élaboration du projet de SAGE consiste en la traduction de la stratégie au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et du règlement. Les articles L212-5-1-I, L212-5-2 et R212-46 du code de l'environnement précisent le contenu possible du plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE. Ces deux documents s'accompagnent d'un rapport environnemental présentant les résultats de l'évaluation environnementale du SAGE (article R.212-37 du code de l'environnement), imposée par l'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 transposant la directive européenne « plans et programmes » du 27 juin 2001, modifiée par l'ordonnance du 5 août 2016. Une fois adoptés par la CLE, ils sont soumis à la consultation des personnes publiques associées (PPA) et à enquête publique, en application de l'article L. 212-6 du code de l'environnement.

PAGD (d°)

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) exprime le projet de la CLE en formalisant le consensus autour d'enjeux hiérarchisés, entre les orientations et les objectifs généraux à atteindre et les moyens prioritaires retenus par la CLE pour les atteindre. Il permet également d'assurer une coordination et une cohérence efficace de l'ensemble des plans et programmes menés sur le bassin dans le domaine de l'eau, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le PAGD définit dans des dispositions les moyens techniques, juridiques et financiers pour atteindre les objectifs généraux ; et précise les maîtres d'ouvrage pressentis, l'échéancier, les moyens humains et matériels de l'animation.

REGLEMENT (d°)

Les articles L.212-5-1-II et R.212-47 du code de l'environnement précisent le contenu possible du règlement du SAGE. Ce dernier peut : 1° définir des priorités d'usage de la ressource en eau, ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage ; 2° définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en fonction des différentes utilisations de l'eau (IOTA, ICPE, exploitations agricoles procédant à des épandages d'effluents liquides ou solides) 3° indiquer, parmi les ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire du PAGD, prévu au 2° du I de l'article L212-5-1 du code de l'environnement, ceux qui sont

soumis, sauf raisons d'intérêt général, à une obligation d'ouverture régulière de leurs vannages afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique. L'article R.212-47 précise les domaines d'intervention du règlement.

GUIDE METHODOLOGIQUE : pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (*Guide national ACTeon, MEDDE, Agences de l'eau-sept. 2015*)

Extraits : « Quelques recommandations pour l'ensemble des documents du SAGE (PAGD et règlement) » :

➤ Constituer un groupe de rédaction, afin de pallier aux difficultés rencontrées pour mobiliser les membres de la CLE sur des points parfois trop techniques. Il peut être constitué de l'animateur, du président de la CLE, d'un représentant du service de la police de l'eau, d'un représentant territorial en charge de l'aménagement du territoire (urbanisme notamment), des représentants des usagers de l'eau, des associations de protection de l'environnement ...

➤ Durant les premières séances de travail, il est important de communiquer et de sensibiliser en présentant et rappelant de manière simple et précise le contenu du PAGD, ses objectifs et sa portée juridique, afin de s'assurer que la démarche du SAGE soit bien comprise, les termes employés bien définis et les préoccupations locales bien prises en compte ;

➤ Faire appel à des intervenants extérieurs pour s'imprégner des notions techniques (bon état écologique tel que défini par la DCE, continuité écologique, mesures hydromorphologiques...) et juridiques (compatibilité des textes...) nécessaires à la rédaction des dispositions. Illustrer ces interventions par des visites de terrain (fonctionnement hydraulique des ouvrages de pompage, gestion transfrontalière, etc.) et diffuser des documents pédagogiques ;

➤ Soigner la concertation et les échanges (si nécessaire se faire assister par un prestataire) lors de la rédaction des dispositions. Bien s'assurer de l'appui des services de l'Etat, notamment pour la rédaction des dispositions réglementaires. Si le contexte le permet, impliquer des acteurs locaux au-delà des membres de la CLE (personnels techniques, associations...), au sein des groupes de travail thématiques pour définir les enjeux, objectifs et dispositions du PAGD.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr